

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 908, 914 ET 915

À toutes les personnes intéressées par les projets de *Règlements numéro 908, 914 et 915*, avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière à la municipalité du Canton d'Orford, que le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, les projets de règlements suivants :

« Projet de Règlement numéro 908 modifiant le Règlement numéro 384 concernant les conditions d'émission de permis de construction pour les terrains construits et non adjacents à une rue - accès par un plan d'eau »

L'objet du projet de règlement a pour but de modifier le *Règlement numéro 384 concernant les conditions d'émission des permis de construction* afin que la condition d'adjacence à une voie de circulation apparaissant audit règlement ne soit pas un obstacle à l'émission ou l'obtention d'un permis de construction si un sinistre se produit sur ces propriétés enclavées, sous certaines conditions.

« Projet de Règlement numéro 914 modifiant le Règlement numéro 384 concernant les conditions d'émission de permis de construction pour les terrains construits et non adjacents à une rue - accès par voie terrestre »

L'objet du projet de règlement a pour objet de modifier le *Règlement numéro 384 concernant les conditions d'émission des permis de construction* afin que la condition d'adjacence à une voie de circulation apparaissant audit règlement ne soit pas un obstacle à l'émission ou l'obtention d'un permis de construction pour ces propriétés utilisées à des fins résidentielles depuis plusieurs années, sous certaines conditions.

« Projet de Règlement numéro 915 modifiant le Règlement numéro 384 concernant les conditions d'émission de permis de construction pour les projets prévus dans les zones Rur-14 et Rur16 (secteur chemin Bice / rue Ducharme) »

L'objet du projet de règlement a pour objet de modifier le *Règlement numéro 384 concernant les conditions d'émission des permis de construction* afin de ne plus assujettir une partie des zones Rur-14 et Rur-16 (secteur chemin Bice / rue Ducharme) à l'obligation de raccorder tout projet de construction neuve aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

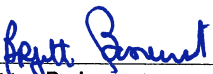
Conséquemment à l'adoption de ces projets de règlements, une consultation publique se déroulera à la mairie située au 2530, chemin du Parc, le **mardi 3 avril 2018 à compter de 18 h**, conformément aux articles 125, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette consultation présidée par la mairesse, ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci, des explications sur ces projets de règlements et les conséquences de leurs adoptions seront données. De plus, cette consultation a pour but d'entendre toutes les personnes désirant s'exprimer à l'égard de ces projets de règlements.

Les projets de *Règlements numéros 908, 914 et 915* ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Des copies de ces projets de règlements peuvent être consultées au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Canton d'Orford, le 14 mars 2018.


Brigitte Boisvert, avocate
greffière